



PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

LES RISQUES MAJEURS À SAINT-MALO
DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)





SOMMAIRE

- 04** Risques majeurs et information préventive
- 05** L'alerte
- 06** Inondation et Submersion
- 12** Mouvement de terrain
- 14** Tempête et risques météorologiques
- 16** Séisme
- 18** Risque industriel
- 20** Transport de matières dangereuses
- 22** Numéros utiles

LE MOT DU MAIRE

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »

(Article 4 de la loi du 13 août 2004)

Ce document d'information préventive appelé DICRIM est destiné à vous faire connaître les risques naturels et technologiques qui concernent la commune de Saint-Malo. Ces risques ont été recensés par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine dans le "Dossier Départemental sur les Risques Majeurs" arrêté le 26 juin 2015.

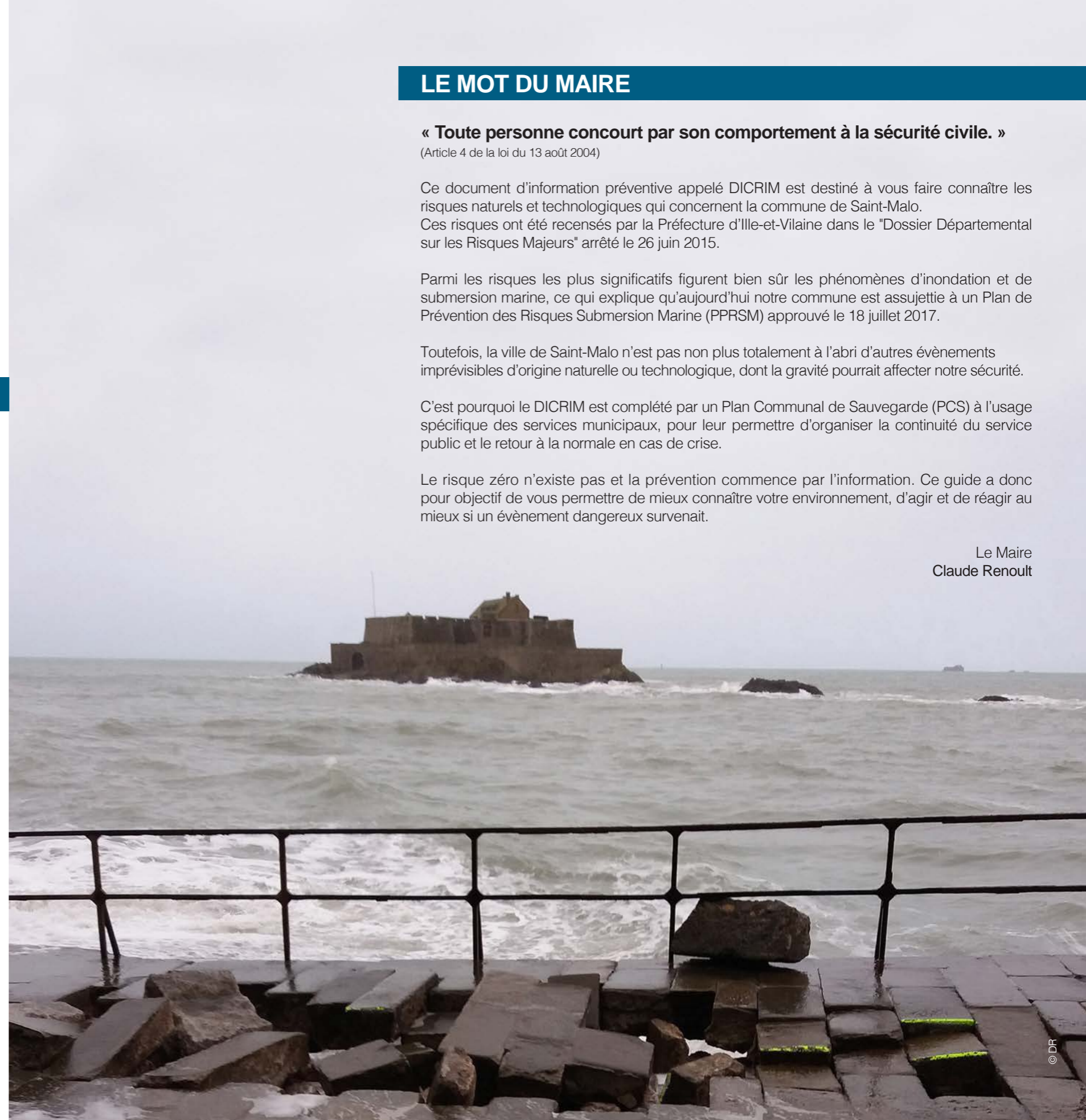
Parmi les risques les plus significatifs figurent bien sûr les phénomènes d'inondation et de submersion marine, ce qui explique qu'aujourd'hui notre commune est assujettie à un Plan de Prévention des Risques Submersion Marine (PPRSM) approuvé le 18 juillet 2017.

Toutefois, la ville de Saint-Malo n'est pas non plus totalement à l'abri d'autres événements imprévisibles d'origine naturelle ou technologique, dont la gravité pourrait affecter notre sécurité.

C'est pourquoi le DICRIM est complété par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à l'usage spécifique des services municipaux, pour leur permettre d'organiser la continuité du service public et le retour à la normale en cas de crise.

Le risque zéro n'existe pas et la prévention commence par l'information. Ce guide a donc pour objectif de vous permettre de mieux connaître votre environnement, d'agir et de réagir au mieux si un événement dangereux survenait.

Le Maire
Claude Renoult





RISQUES MAJEURS ET INFORMATION PRÉVENTIVE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un évènement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec une présence humaine.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en deux grandes familles :

- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, submersion marine, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses...

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'information préventive sur les risques majeurs naturels et technologiques a été instaurée en France par la loi n°87-565 du 22 juillet 1987, reprise par l'article L 125-2 du Code de l'Environnement : « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. »

Depuis plusieurs années, la ville de Saint-Malo s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existant sur le territoire communal.

En rééditant et diffusant aujourd'hui son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), dont la première version date de 2007, la ville de Saint-Malo souhaite informer les Malouins ainsi que ceux qui travaillent ou séjournent à Saint-Malo afin de mieux réagir en cas de survenue d'un risque. Le présent document recense les risques auxquels la population est exposée, les mesures de prévention et de protection prises par la ville de Saint-Malo et les comportements à adopter en cas d'alerte.

VILLE DE Saint-Malo

Commune de SAINT-MALO

Département de l'Ille-et-Vilaine
Région Bretagne



Inondation



Submersion marine



Zone exposée aux éboulements de terrain



Tempête et événements météorologiques dangereux



Séisme



Risque industriel



Transport de marchandises dangereuses

En cas de danger ou d'alerte

1. Abritez-vous

2. Écoutez la radio

France Bleu Armorique FM : 103.1 MHz
France Inter FM : 93.5 MHz

3. Respectez les consignes

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour en savoir plus, consultez

- **En mairie** : le Dicrim, dossier d'information communal sur les risques majeurs
- **Sur internet** : georisques.gouv.fr
saint-malo.fr/alerte



L'ALERTE

SYSTÈME D'ALERTE NATIONAL

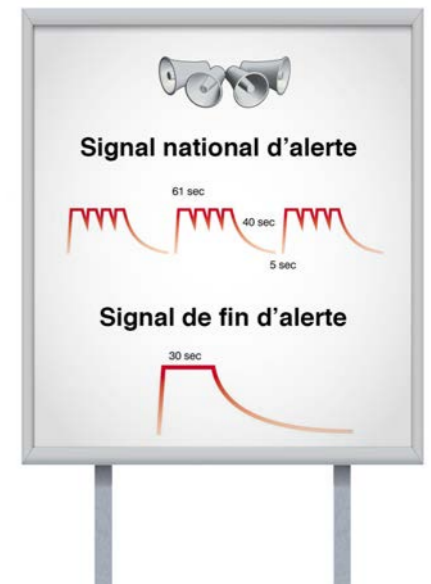
En cas de phénomène majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte, identique pour tous les risques et pour l'ensemble du territoire national. Ce signal consiste en 3 émissions successives de 101 secondes chacune et séparées par des intervalles de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude et en fréquence.

Le signal de fin d'alerte est constitué par une émission sonore continue de 30 secondes. Il est diffusé par les sirènes du Système d'Alerte et d'Information à la Population.

Un essai national est réalisé le premier mercredi de chaque mois. Il ne comporte qu'une émission sonore au lieu de trois, afin de ne pas être interprété comme une alerte réelle.

6 sirènes d'alerte sont implantées sur le territoire communal :

- Mairie annexe de Saint-Servan
- Mairie annexe de Paramé
- École de la Découverte
- École de Courtoisville
- École des Cottages
- Centre de secours SDIS



SYSTÈME D'ALERTE COMMUNAL

La Ville de Saint-Malo s'est dotée d'un système d'appels automatisé, destiné à informer dans les plus brefs délais la population de la commune. Les messages d'alerte et les consignes à respecter peuvent être transmis par :

- E-mail
- SMS sur téléphone portable
- Message vocal sur téléphone fixe

Ce service est gratuit. Les informations communiquées restent confidentielles et ne sont en aucun cas transmises à des tiers. Pour vous inscrire au système d'alerte : saint-malo.fr/alerte

Pour les évènements les plus graves, l'alerte est générale ; elle est transmise par message vocal à l'intégralité des numéros de téléphone inscrits dans l'annuaire public de Saint-Malo.





INONDATION ET SUBMERSION MARINE

SITUATION

Une inondation ou une submersion marine est l'invasion plus ou moins rapide par les eaux douces ou salées d'une zone habituellement émergée.

La commune de Saint-Malo est concernée par 3 types d'inondation :

- par ruissellement et saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales en cas d'orage important dans les secteurs en pente et en partie basse de la commune, comme ce fut le cas en octobre 1982 dans les quartiers de Beaulieu et de Rochebonne ;

- par submersion marine en arrière de la Chaussée du Sillon, par forts coefficients de marée associés à une mer forte et agitée par la houle de Nord-Ouest. Des vents de secteur Ouest à Nord de force supérieure à 7 Beaufort peuvent venir compliquer ce tableau. Ce fut notamment le cas en février 1996 et en février 2014 ;

- par endommagement ou rupture des digues de Paramé ou du Sillon par la houle, entraînant l'inondation des secteurs bas de la ville, dont l'étendue est variable en fonction de l'importance de la rupture et des conditions de réalisation (coefficient de marée, houle, force du vent...).



© DR

MESURES PRÉVENTIVES

PRISES DANS LA COMMUNE

1. Engagement d'un vaste programme de lutte contre les inondations

(80 M€ depuis 1990)

- La ville de Saint-Malo met en œuvre depuis 30 ans un important dispositif de lutte contre les inondations pluviales au travers notamment de la réalisation de bassins d'orage (capacité actuelle de stockage de 170 000 m³), et du redimensionnement de conduites d'eaux pluviales (budget annuel de travaux d'assainissement de l'ordre de 4 M€ / an).

- Lors des événements pluviométriques décennaux de 2004 et 2009, il a pu être constaté que les inondations ont été limitées. On peut donc considérer que l'objectif de protection réglementaire est à ce jour globalement atteint, même si très localement, des insuffisances persistent.

- Par ailleurs une étude menée en 2015 a permis d'évaluer les risques pour des épisodes orageux très exceptionnels (événement centennal - voir carte page 8) et d'identifier ainsi les secteurs pour lesquels un effort supplémentaire pourrait être nécessaire à l'avenir.

2. Actions de prévention au niveau des digues du sillon et de paramé

- Études hydrauliques réalisées par Saint-Malo Agglomération, gestionnaire des ouvrages au titre de la compétence GEMAPI*

- Mise en état de vigilance et d'astreinte des services municipaux et communautaires pour des hauteurs de pleine mer supérieures à 12,50 m et des prévisions de houle supérieures à 1 m

- Information de la population avec affichage sur les réseaux sociaux et les écrans de la Grande Passerelle

- Interdiction d'accès aux véhicules sur la Chaussée du Sillon et éventuellement aux piétons sur les digues

- En période d'astreinte grandes marées, visite complète des digues 1 h 30 après la pleine mer

- Réalisation des travaux d'entretien nécessaires sur les digues et protection des ouvrages par des épis et des brise-lames naturels (troncs de chêne), sous la responsabilité de Saint-Malo Agglomération

- Dans le PCS communal, existence d'un dispositif de sécurité Vigilance Vagues-Submersion

- Sous la responsabilité du Préfet de l'Ille-et-Vilaine, existence d'un dispositif spécifique ORSEC pour les ruptures de digues (hébergements, mobilisation des moyens...)

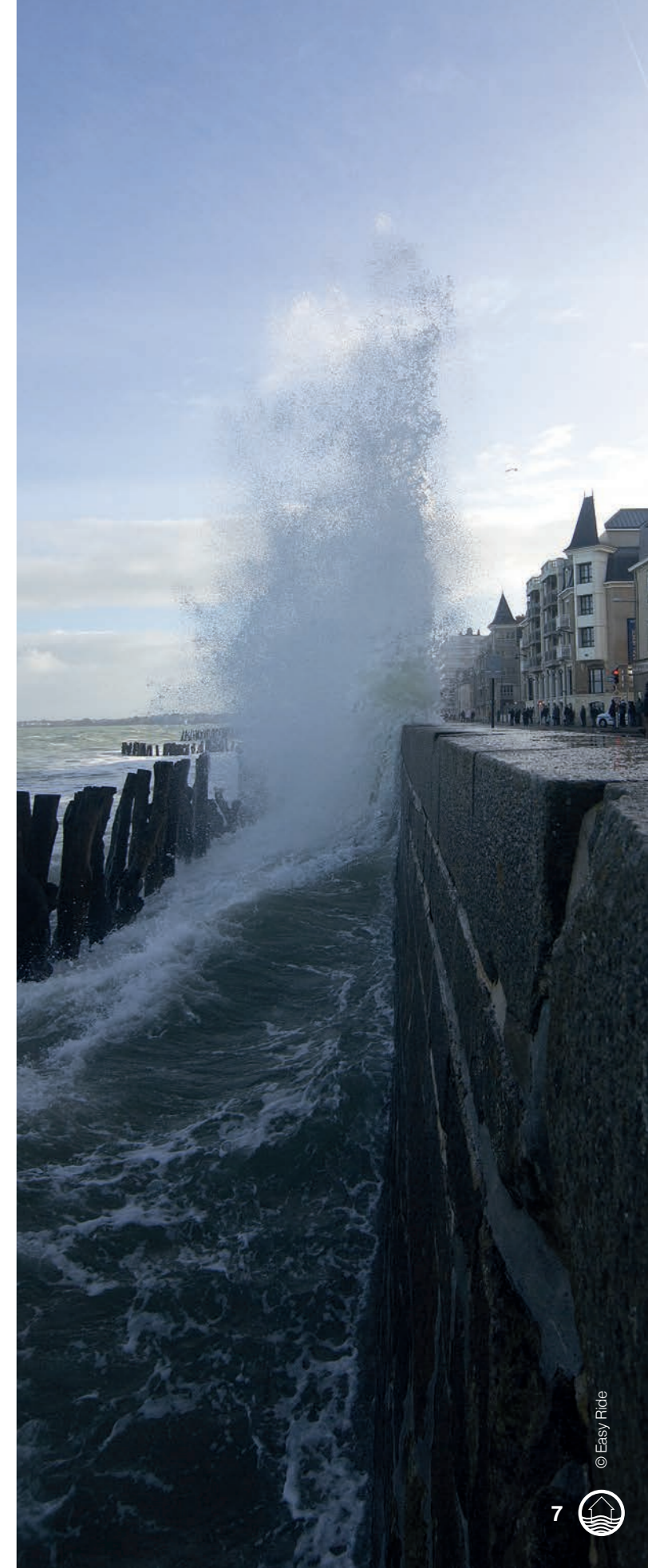
*GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

3. Alerte en cas d'inondation ou de submersion

- Émission d'un message d'alerte par la préfecture à la mairie, avec mise en vigilance des services municipaux dès réception

- Suivi de la situation météo avec les prévisionnistes de Météo-France

- Retransmission de l'alerte à la population par messages (voir page 5). L'alerte aux établissements scolaires est réalisée par l'Inspection d'Académie.






© Easy Rice






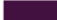


INONDATION

Éléments généraux

-  Le Routhouan
-  Le Routhouan canalisé
-  Bassin de stockage

Hauteurs d'eau

-  Comprise entre 20 cm et 50 cm
-  Comprise entre 50 cm et 1 m
-  Comprise entre 1 m et 2.5 m
-  Supérieure à 2.5 m

Hauteurs d'eau calculées pour un événement pluvial d'occurrence centennale
 Pour une meilleure lisibilité de la carte et une meilleure identification des secteurs à risque, les hauteurs d'eau inférieures à 20 cm ont été enlevées
 Source : étude du risque inondation à Saint-Malo, PROLOG, 2015

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'INONDATION

1. Abritez-vous

2. Écoutez la radio

France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
 France Inter FM 93.5 MHz

3. Respectez les consignes ci-après :

PENDANT



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Rassemblez l'indispensable : radio, lampe électrique, eau, nourriture, papiers d'identité, médicaments urgents ...



Coupez l'électricité, le gaz



Montez à pied dans les étages. Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, leurs enseignants s'en occupent

APRÈS

- Aérez les pièces
- Désinfectez à l'eau de Javel
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche. Privilégiez le passage d'un technicien compétent
- Chauffez dès que possible
- Ne jetez rien (dans la perspective du passage d'un expert d'assurance)

**Dans tous les cas,
ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées,
vous iriez au-devant du danger**





CLASSES D'ALÉAS				
Vitesse d'écoulement	V < 0.25 m/s	0.25 < V < 0.5 m/s	V > 0.5 m/s	V > 1.25 m/s
H < 0.5 m	Faible	Moyen	Fort	Très fort
0.5 m < H < 1 m	Moyen	Moyen	Fort	Très fort
1 m < H < 1.5 m	Fort	Fort	Très fort	Très fort
H > 1.5 m	Très fort	Très fort	Très fort	Très fort

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS DE SUBMERSION

1. Abritez-vous

2. Écoutez la radio

France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
France Inter FM 93.5 MHz

3. Respectez les consignes ci-après :

À L'INTÉRIEUR



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Rassemblez l'indispensable : radio, lampe électrique, eau, nourriture, papiers d'identité, médicaments urgents



Coupez l'électricité, le gaz



Montez à pied dans les étages. Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué

À L'EXTÉRIEUR



Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche ou éloignez-vous de la zone dangereuse



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, leurs enseignants s'en occupent

Sur le front de mer, respectez la vigilance Vagues-Submersion :

En cas de vigilance orange ou rouge, sont interdits les circulations piétonne et automobile ainsi que le stationnement à proximité des digues :

- Dans tous les cas, évitez de circuler en bord de mer, à pied ou en voiture.
- Ne vous engagez pas à pied ou en véhicule dans une zone déjà inondée

• Ne pratiquez pas d'activités nautiques ou de baignade. Si vous envisagez de pêcher à pied à marée basse, renseignez-vous préalablement sur l'horaire de la marée montante

• Restez attentifs aux consignes des pompiers et des agents des polices nationale et municipale qui sont présents sur le site

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6 h et 16 h

■ Une vigilance absolue s'impose

des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...

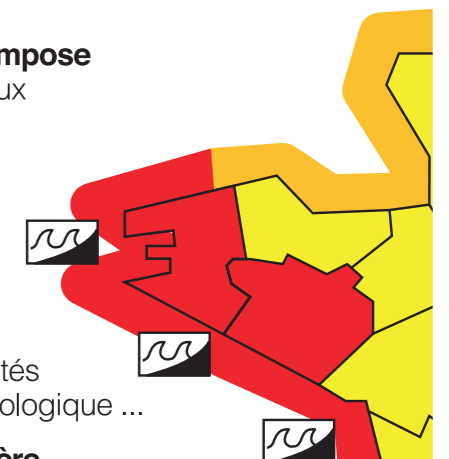
■ Soyez très vigilant,

des phénomènes dangereux sont prévus ...

■ Soyez attentif

si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

■ Pas de vigilance particulière



- Vent violent
- Inondation
- Grand Froid
- Pluie-Inondation
- Neige-verglas
- Avalanches
- Orages
- Canicule
- Vagues-submersion

La carte de vigilance diffusée par Météo-France est actualisée deux fois par jour. En savoir plus : vigilance.meteofrance.com



MOUVEMENT DE TERRAIN

SITUATION

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol, sous l'effet de sollicitations naturelles ou anthropiques.

La commune de Saint-Malo est soumise aux risques :

- de chute de blocs, éboulement et glissement de terrain au niveau des falaises littorales et des falaises urbaines.

MESURES PRÉVENTIVES

PRISES DANS LA COMMUNE

- Étude et repérage des zones exposées réalisés par la commune
- Mise en place de panneaux et de balisage dans le secteur des falaises
- Existence d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergement, mobilisation des moyens...)





CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES

- 1. Abritez-vous**
- 2. Écoutez la radio**
France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
France Inter FM 93.5 MHz
- 3. Respectez les consignes ci-après :**


PENDANT


À L'INTÉRIEUR
 Abritez-vous sous un meuble solide (à défaut, contre un mur porteur ou un angle de pièce). Éloignez-vous des fenêtres

À L'EXTÉRIEUR
 Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche ou éloignez-vous de la zone dangereuse

APRÈS

 Coupez l'électricité, le gaz

 Éloignez-vous de la zone dangereuse, rejoignez le lieu de regroupement indiqué

 Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas, ne prenez pas l'ascenseur



TEMPÊTE ET RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

SITUATION

Les risques météorologiques en Ile-et-Vilaine regroupent **les vents violents, les fortes précipitations, les orages, la neige, le verglas, le grand froid ou la canicule.**

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...) à l'origine de vents violents supérieurs à 90 km/heure, accompagnés le plus souvent de précipitations intenses (pluie, grêle...).

Sur la commune de Saint-Malo, la conjugaison de vents violents et de fortes précipitations orageuses peut entraîner :

- des inondations par ruissellement et saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales dans la partie basse de la ville et les secteurs en pente, ou par submersion marine ;
- des chutes d'arbres, de poteaux électriques, de cheminées, d'antennes sur les voies publiques et les domaines privés.

Ces phénomènes ont déjà donné lieu à 3 reconnaissances de catastrophes naturelles : octobre 1987, février 1996 et décembre 1999 (avec des vents à 158 km/h).

La neige et le verglas peuvent concerner tout ou partie du réseau routier de la commune. Même si ces intempéries sont peu fréquentes sur notre littoral, ce fut le cas en mars 2013, avec un trafic routier totalement bloqué sur la RD137 à la sortie de Saint-Malo.

La canicule se définit par le maintien pendant au moins 3 jours de suite de températures anormalement élevées pendant le jour et la nuit. Pour l'Ile-et-Vilaine, les seuils d'alerte sont de 34 °C le jour et 19°C la nuit. Sur notre littoral, ces valeurs sont rarement atteintes contrairement à ce que l'on peut connaître à l'intérieur des terres. La période de veille saisonnière s'étend chaque année du 1^{er} juin au 31 août, avec l'obligation légale pour le Maire de tenir un registre nominatif des personnes fragiles. À Saint-Malo, la mise en place de ce registre est confiée au CCAS.

MESURES PRÉVENTIVES PRISES DANS LA COMMUNE

- Surveillance de la végétation, taille, élagage, abattage...
- Publication par Météo-France de cartes de vigilance météorologique 2 fois par jour (voir page ci-contre). Les alertes sont relayées par la Mairie (site web, réseaux sociaux, presse, mails du système d'alerte communal).
- Émission d'un message d'alerte par la préfecture à la mairie avec mise en vigilance des services municipaux dès réception.
- Suivi de la situation météo avec les prévisionnistes de Météo-France.
- Retransmission de l'alerte à la population par message. L'alerte aux établissements scolaires est réalisée par l'Inspection d'Académie.
- Interdiction d'accès ou mise en place d'une déviation de circulation dans les secteurs concernés.
- Recensement des personnes fragiles et isolées et diffusion annuelle, par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'une plaquette d'information canicule. Le registre est ouvert à la Maison de la Famille, auprès de laquelle on peut effectuer des signalements : 02 23 18 58 00.
- Existence d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...).

Consultez les prévisions météorologiques de Météo-France

Téléphone : **3250 (numéro surtaxé)**
 Internet : **www.meteofrance.fr**
 Météo marine : **08 99 71 08 08 (numéro surtaxé)**
 Application mobile sur iOS et Android

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS DE TÊMPETE

- 1. Abritez-vous**
- 2. Écoutez la radio**
France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
France Inter FM 93.5 MHz
- 3. Respectez les consignes ci-après :**

AVANT

- Rangez et fixez les objets susceptibles d'être emportés ou arrachés
- Mettez à l'abri les bêtes et le matériel
- Annulez les sorties (en mer, scolaires) et les promenades sur le front de mer
- Arrêtez les chantiers, mettez les grues en girouette et rassemblez le personnel



Gagnez un abri en dur



Fermez portes, volets et fenêtres

PENDANT



Écoutez la radio et les bulletins météo. Respectez les consignes des autorités



Déplacez-vous le moins possible, et en cas d'obligation, limitez votre vitesse sur route

APRÈS



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre. Faites attention aux objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes...)

- Ne montez ni sur les toits, ni dans les arbres fragilisés

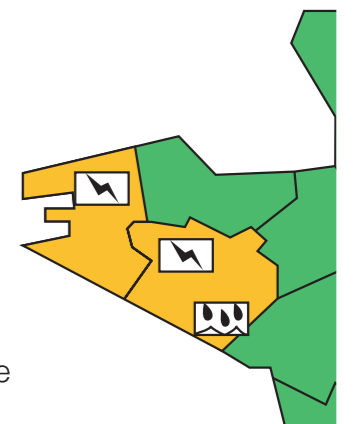
Respectez le code de vigilance météo

- Vent violent
- Inondation
- Grand Froid
- Pluie-Inondation
- Neige-verglas
- Avalanche
- Orage
- Canicule
- Vagues-submersion

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6 h et 16 h

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus
- Soyez très vigilant,** des phénomènes dangereux sont prévus
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique
- Pas de vigilance particulière**



La carte de vigilance diffusée par Météo-France est actualisée deux fois par jour. En savoir plus : <http://vigilance.meteofrance.com>



SÉISME

SITUATION

Un séisme ou **"tremblement de terre"** correspond à un mouvement brutal sur une faille rocheuse en profondeur, se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Après la secousse principale se produisent souvent des répliques. La magnitude traduit la quantité d'énergie libérée par le séisme. Jusqu'à une magnitude de 5, les dommages restent très légers (chutes d'objets, fissures murales...)

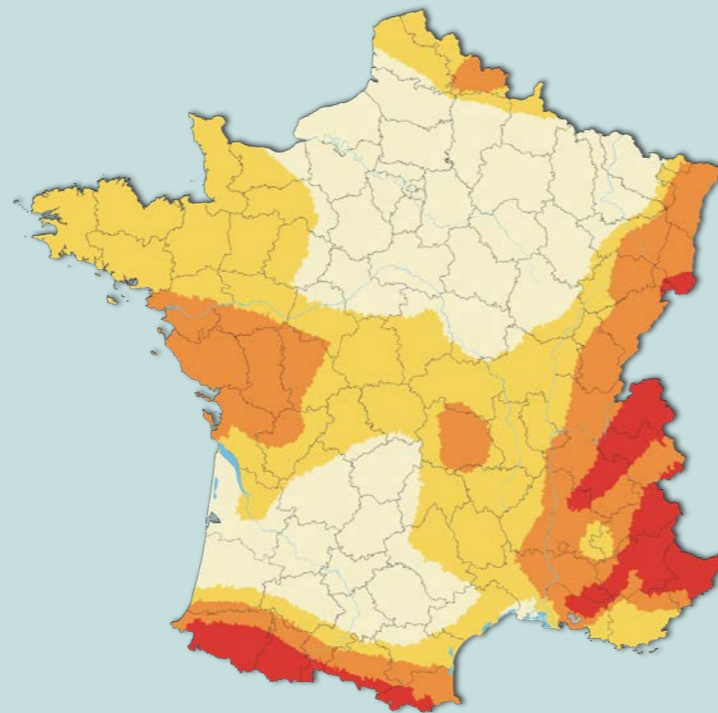
Comme l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, **Saint-Malo est actuellement classée en zone sismique 2 sur une échelle de 5**, c'est-à-dire avec des risques de sismicité faible mais non nulle. Récemment trois séismes ont touché le département et ont pu être ressentis dans la commune :

- Séisme de la baie du Mont-Saint-Michel du 26 novembre 1996 (magnitude 3,6)
- Séisme de Hennebont (Morbihan) du 30 septembre 2002 (magnitude 5,5)
- Séisme au large de Jersey le 11 juillet 2014 (magnitude 4,9)

MESURES PRÉVENTIVES

PRISES DANS LA COMMUNE

- Surveillance par un réseau de stations sismologiques réparties sur l'ensemble du territoire national
- Existence d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergement, mobilisation des moyens...)



ALÉA SISMIQUE DE LA FRANCE

- Aléa très faible (accélération < 0.7 m/s²)
- Aléa faible (0.7 m/s² < accélération < 1.1 m/s²)
- Aléa modéré (1.1 m/s² < accélération < 1.6 m/s²)
- Aléa moyen (1.6 m/s² < accélération < 3 m/s²)
- Aléa fort (accélération > 3 m/s²)

Source : www.planseisme.fr



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS D'ÉBOULEMENT OU DE CHUTE DE PIERRES

1. Abritez-vous

2. Écoutez la radio

France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
France Inter FM 93.5 MHz

3. Respectez les consignes ci-après :

PENDANT

RESTEZ OÙ VOUS ÊTES



DANS LA RUE

Éloignez-vous des constructions et de ce qui peut tomber



EN VOITURE

Restez-y jusqu'à la fin des secousses



À L'INTÉRIEUR

Abritez-vous sous un meuble solide, ou à l'angle d'une pièce ou contre un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres

APRÈS



Fermez le gaz, l'eau et l'électricité (en cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes et prévenez les autorités)



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre. Faites attention aux objets prêts à s'effondrer ou à chuter (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes)



Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas : il peut y avoir de nouvelles secousses. Ne prenez pas l'ascenseur pour quitter l'immeuble



Ne téléphonez pas, sauf urgence vitale, libérez les lignes pour les secours





RISQUE INDUSTRIEL

SITUATION

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les effets d'un tel accident peuvent être de plusieurs natures :

- incendie
- explosion
- pollution atmosphérique (nuage ou fumée toxique)
- pollution du sol (fuite de produit toxique)

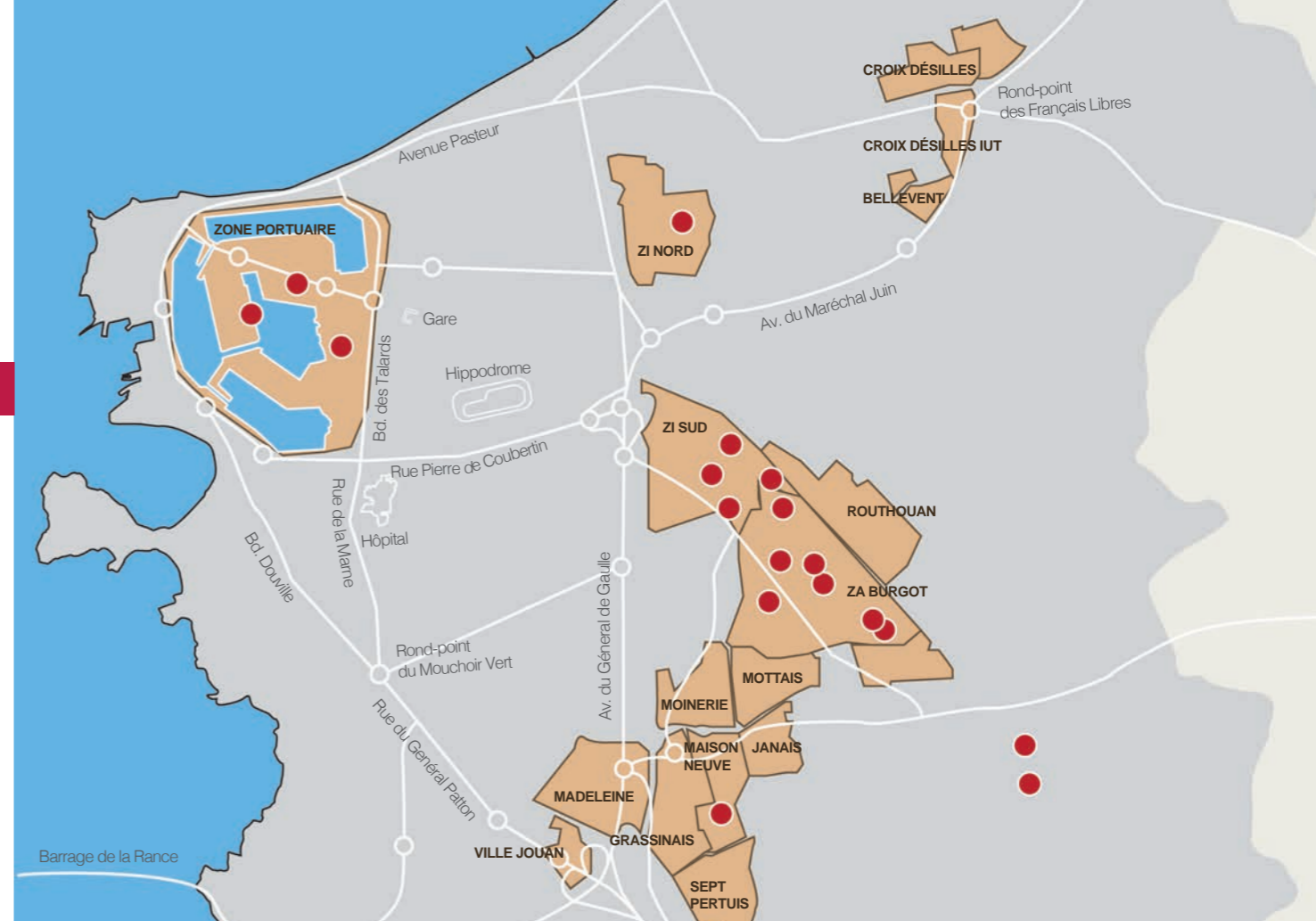
Sur la commune de Saint-Malo, il n'y a pas d'entreprise classée "SEVESO", c'est-à-dire présentant un risque industriel majeur.

Cependant 18 sites industriels, soumis à autorisation au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, ont été retenus comme pouvant présenter des risques d'incendie avec fumées toxiques et/ou d'explosion, au niveau notamment de la zone portuaire et des zones industrielles Sud et Nord.

MESURES PRÉVENTIVES

PRISES DANS LA COMMUNE

- Réglementation rigoureuse imposée aux industriels avec étude d'impact, étude de dangers, mise en place de mesures préventives importantes et formation des salariés
- Règlement local pour le stockage, la manutention et le transport des matières dangereuses dans la zone portuaire
- Contrôles effectués par le service des installations classées, sous l'autorité de la DREAL
- Établissement de conventions avec les industriels destinées à prévenir les pollutions (rejet d'eaux usées)
- Bassins de rétention autour des zones industrielles
- Réalisation d'un Plan Départemental de Secours pour le port de Saint-Malo
- Existence d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergement, mobilisation des moyens...)
- Existence d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour chaque établissement scolaire, sous la responsabilité du chef d'établissement



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL

- 1. Abritez-vous**
- 2. Écoutez la radio**
France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
France Inter FM 93.5 MHz
- 3. Respectez les consignes ci-après :**

● Entreprises soumises à autorisation

■ Zones Industrielles et Parcs d'Activités

- ALERTE L'alerte sera donnée par sirène fixe ou mobile (voir page 4)
- Entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne sortez qu'en fin d'alerte
- Fermez et calfeutrez portes, volets, fenêtres et ventilations
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.

- Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle, fermez le gaz
- Ne téléphonez pas, sauf urgence vitale, libérez les lignes pour les secours
- La fin d'alerte sera donnée par sirène, les autorités ou la radio : **son continu de 30 secondes**
- Aérez le local. Respectez les consignes données par les secours.





TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

SITUATION

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Saint-Malo et sa région sont concernées par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue par :

- **voie routière** : la rocade (RD137, RD168, RD301), quai du Val, quai Trichet, avenue de Triquerville (RD155, RD2, RD126), mais toutes les rues de la commune peuvent être concernées
- **voie ferroviaire** (voie ferrée Rennes-Saint-Malo)
- **voie maritime** (port de Saint-Malo)
- **gazoduc**

MESURES PRÉVENTIVES

PRISES DANS LA COMMUNE

- Réglementation nationale spécifique aux transports de matières dangereuses
- Règlement local pour le stockage, la manutention et le transport des matières dangereuses dans la zone portuaire
- Formation du personnel, contrôle du matériel, règles de circulation, réglementation de la vitesse
- Identification et signalisation des produits transportés (voir ci-contre)
- Surveillance et contrôle du trafic maritime, portuaire, routier, ferroviaire et du transport par gazoduc
- Réglementation de la circulation en centre-ville
- Plan Départemental de Secours de Transport de Matières Dangereuses et Plan de Surveillance et d'Intervention pour le gazoduc réalisé par GDF
- Existence d'un Plan Communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergement, mobilisation des moyens...)
- Existence d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour chaque établissement scolaire, sous la responsabilité du chef d'établissement.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ACCIDENT TMD






1. Abritez-vous

2. Écoutez la radio

France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
France Inter FM 93.5 MHz

3. Respectez les consignes ci-après :

L'ALERTE SERA DONNÉE PAR LES SERVICES DE SECOURS

-  Entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
-  Fermez et calfeutrez portes, volets, fenêtres et ventilations
-  Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle
-  Ne téléphonez pas, sauf urgence vitale, libérez les lignes pour les secours

LA FIN D'ALERTE SERA DONNÉE PAR LES AUTORITÉS OU LA RADIO

-  Aérez le local. Respectez les consignes données par les secours

SIGNIFICATION DES CODES SUR LES VÉHICULES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

33 → Code danger
1203 → Code matière

Le 1^{er} chiffre du code de danger correspond au danger principal, le 2^e au danger secondaire.

Le redoublement de chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.
Ex : 33, liquide très inflammable.

SIGNIFICATION DU CODE DANGER

- 1 : matières explosives
- 2 : gaz inflammables (butane...)
- 3 : liquides inflammables (essence...)
- 4 : solides inflammables (charbon...)
- 5 : comburants peroxydes (engrais...)
- 6 : matières toxiques (chloroforme...)
- 7 : matières radioactives (uranium...)
- 8 : matières corrosives (acide...)
- 9 : dangers divers (piles...)





Pour plus de renseignements :
saint-malo.fr

VILLE DE
Saint-malo